

Faut-il attaquer la vignette allemande en justice ?

Le sénateur Jean-Louis Masson estime que l'Eurodistrict, les agglos de Forbach ou Sarreguemines et même le Département sont fondés à saisir la justice européenne pour contester le projet de vignette autoroutière allemande.

Le contexte

L'Autriche et les Pays-Bas ont annoncé leur volonté d'attaquer, devant la Cour de justice de l'Union européenne, le projet d'instauration d'une vignette pour circuler sur les autoroutes allemandes.

En France, l'Etat n'a pas pris de position aussi tranchée. Mais les collectivités locales pourraient aussi engager une action judiciaire. C'est en tout cas l'avis de Jean-Louis Masson. Le sénateur de la Moselle a fait réaliser « une étude juridique par les services du Sénat » sur la compatibilité du projet de vignette ou Maut allemande avec les règles de l'Union européenne.

Selon le bouillonnant parlementaire, l'Eurodistrict SaarMoselle, les communautés d'agglomération de Forbach et de Sarreguemines, voire même le conseil départemental de la Moselle pourraient attaquer le projet du gouvernement allemand « pour discrimination en raison de la nationalité et entrave à la libre circulation ».

Le litige

Pourquoi la vignette allemande suscite-t-elle autant de critiques ? Parce qu'elle est clairement mise en place pour taxer en priorité les véhicules immatriculés à l'étranger. En effet, les automobilistes allemands devraient bénéficier d'une réduction sur la vignette via un mécanisme fiscal complexe.

Du coup, la Maut suscite l'hostilité dans toutes les zones frontalières et dans les pays limitrophes.

Le précédent

Une première mouture de la vignette autoroutière allemande a d'ailleurs fait l'objet d'un avis négatif de la Commission européenne. C'était en septembre dernier. « La Commission européenne a estimé que l'instauration de vignette telle que définie par le ministre des Transports Dobrindt conduirait à une exonération de facto de la taxe au bénéfice exclusif des voitures immatriculées en Allemagne. C'est donc bien une discrimination envers les voitures étrangères », juge Jean-Louis Masson.



Après avoir freiné le projet de péage des autoroutes allemandes sous forme de vignette, Bruxelles a approuvé la Maut dans une deuxième mouture. Mais il serait encore temps de contester ce dispositif jugé par certains discriminatoire et entravant la libre circulation au sein de l'Union européenne. Photo PHILIPPE RIEDINGER.

Depuis septembre, Alexander Dobrindt a revu et corrigé sa copie. Mais Jean-Louis Masson estime que cette réécriture ne gomme en rien la discrimination et l'entrave à la libre circulation.

« La seconde version de la vignette récompense davantage les voitures non-polluantes. C'est très bien. Mais la discrimination en raison de la nationalité et l'atteinte au principe de libre circulation ne deviennent pas plus acceptables pour autant », juge le sénateur.

Où en est le dossier

Le 1er décembre dernier, Bruxelles a approuvé le plan révisé de l'Allemagne visant à introduire une vignette pour l'utilisation des routes. Pour autant, ce sujet est devenu une épine dans le pied du gouvernement Outre-Rhin.

« Berlin n'a pas encore formellement adopté la Maut. L'Europe

n'a donc pas juridiquement accepté. Une action en justice semble donc fondée. C'est le moment de le faire et de montrer que les Pays-Bas et l'Autriche ne sont pas les seuls à le faire », avance Jean-Louis Masson.

Quelle juridiction saisir

Pour contester la vignette, les collectivités locales peuvent saisir le Tribunal de l'Union européenne. Les Etats membres, comme les Pays-Bas, doivent saisir

la Cour de justice européenne. Si les deux instances ne sont pas d'accord, un recours en cassation est possible. C'est alors la Cour qui tranche définitivement.

Stéphane MAZZUCOTELLI.

Pour un corridor frontalier gratuit

Les responsables de l'Eurodistrict SaarMoselle, qui réunit des élus de Moselle-Est et de l'agglomération de Sarrebruck, n'ont jamais évoqué un recours en justice. Mais ils ont pris position contre le principe de la Maut dans l'espace transfrontalier. Roland Roth (Sarreguemines), Peter Gillo (Sarrebruck) et Gilbert Schuh (Forbach), élus de l'Eurodistrict, ont pris une résolution en faveur d'une zone sans péage dans l'espace frontalier, sur une profondeur de 40 km. Gilbert Schuh, maire de Morsbach, conseiller départemental et très impliqué à l'Eurodistrict, jugeait la vignette allemande « injuste, inégale et anti-économique », dans nos colonnes en décembre dernier.

Ce mercredi, Anngret Kramp-Karrenbauer, minis-

tre présidente de la Sarre, a également exigé un corridor de 40 km exempté de vignette pour la zone frontalière entre Sarre, Luxembourg et Moselle.

Selon elle, d'autres Landes frontalières comme la Rhénanie Palatinat ou Rhénanie du Nord Westphalie font la même requête.

Cette vignette rencontre beaucoup d'hostilité en Sarre où la venue de voisins français est attendue et même recherchée afin de peser sur l'économie locale. On craint un effet négatif de cette taxe sur les déplacements transfrontaliers dans le domaine des échanges commerciaux, culturels et de loisirs. A Sarrebruck, les commerçants font la grimace : en moyenne, 30 % de leur clientèle vient de France et particulièrement de Moselle-Est.

Ce qu'il faut savoir sur la Maut

Entrée en vigueur : si elle est définitivement adoptée à Berlin, la vignette allemande (ou Maut) devrait entrer en vigueur en 2019.

Pour qui : la Maut concerne les automobilistes allemands qui circulent sur les 13 000 km d'autoroute et les 39 000 km de routes de leur pays.

Les conducteurs immatriculés à l'étranger devront s'acquitter de ce péage uniquement pour circuler sur les autoroutes.

Les tarifs : pour les Allemands la note s'élèvera de 67 à 130 € par an, selon la nature du moteur et son niveau de pollution. Les voitures au gasoil seront plus taxées que celles roulant à essence. Même ordre de prix à l'année pour les étrangers. Des tarifs de courte durée seront mis en place : de 2,50 € à 20 € pour dix jours et de 7 € à 50 € pour deux mois. En moyenne, la taxe vignette devrait être de 74 € par an.

Exonérations : les pilotes de motos, les conducteurs de voiture électrique et d'ambulance seront exonérés de la Maut.

Frontaliers mobilisés

Les usagers français des autoroutes sarroises sont majoritairement déçus de ce projet de vignette allemande... bien que beaucoup rappellent que les autoroutes françaises sont payantes pour tous depuis longtemps et à des tarifs bien plus élevés.

Cela dit, des associations frontalières dénoncent une injustice. Comme Arsène Schmitt, président du comité de défense des travailleurs frontaliers de la Moselle, basé à Sarreguemines : « 50 000 travailleurs frontaliers lorrains et alsaciens franchissent chaque jour la frontière. Ils vont devoir payer pour avoir le droit d'aller bosser en Allemagne ».

Cédric Rosen, de l'Afal, Association des frontaliers d'Alsace-Moselle, à Haguenau, dénonce aussi l'effet désastreux pour les frontaliers, surtout en emploi précaire. Il relève un autre risque : « Cela pourrait reporter la circulation sur les routes nationales. Pour les frontaliers, cela signifierait un temps de trajet domicile travail qui s'allonge. »